



Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale



TROUBLES DU SPECTRE DE L'ALCOOLISATION FŒTALE ET INFLUENÇABILITÉ

Conseils pour les enquêteurs de
justice criminelle

Jerrod Brown, Anthony Wartnik, Tricia Aiken, Erin Watts, Anne Russell, Nikki Freeman, Don Porth, Laura Cooney-Koss, Jody Allen Crowe, Kyle Linscheid, Cynthia Hassan, Ryan Chukuske & Jeffrey Long-McGie, Deb Huntley, & Janina Cich (2016)

Troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale et influençabilité :

Conseils pour les enquêteurs de justice criminelle

Jerrod Brown, Anthony Wartnik, Tricia Aiken, Erin Watts, Anne Russell, Nikki Freeman, Don Porth, Laura Cooney-Koss, Jody Allen Crowe, Kyle Linscheid, Cynthia Hassan, Ryan Chukuske & Jeffrey Long-McGie, Deb Huntley, & Janina Cich (2016)

www.jghcs.info (2161-0231 ONLINE) JOURNAL OF LAW ENFORCEMENT, VOLUME 5, NUMBER 4

Résumé

Les Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale (TSAF) sont un terme parapluie utilisé pour décrire les déficiences adaptatives, comportementales, cognitives et physiques qui peuvent résulter d'une exposition prénatale à l'alcool. Non seulement ces symptômes de TSAF augmentent la probabilité de victimisation et d'implication dans le système de justice criminelle, mais les conséquences associées à l'exposition prénatale à l'alcool peuvent aussi augmenter les risques d'influencabilité. Dans le cadre de la justice criminelle, l'influencabilité peut amener à une tendance à confesser faussement un délit. La probabilité de fausses déclarations et de faux témoignages est exacerbée par des suggestions trompeuses et des questions orientées, qui font partie des "meilleures pratiques" des interrogatoires d'aujourd'hui. Cet article donne des conseils et des stratégies d'entretien pour les enquêteurs de justice criminelle, à prendre en compte lorsqu'ils auditionnent des personnes avec des TSAF confirmés ou suspectés.

Mots-clés : Justice criminelle, Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale (TSAF), audition, influençabilité

Introduction

Les Troubles du Spectre de l'Alcoolisation Fœtale (TSAF) sont un terme utilisé pour décrire les anomalies adaptatives, comportementales, cognitives, neuro-développementales, physiques le dommages sociaux et organiques qui peuvent résulter d'une exposition prénatale à l'alcool (Centers for Disease Control and Prevention, 2014; Hofer & Burd, 2009; Manning & Hoyme, 2007; Petrenko et al., 2014; Rangmar et al., 2015; Wheeler, Stevens, Sheard, & Rovet, 2012). Cet état est caractérisé par des déficits psychosociaux significatifs, des capacités d'adaptation fonctionnelle réduites, des déficits des fonctions exécutives, de faibles capacités en lecture et en mathématiques, des capacités de traitement de l'information déficientes, un manque de flexibilité cognitive, des déficiences en compréhension, des déficits d'attention, une dysmaturité sociale, des difficultés à faire la relation de cause à effet, et des trous de mémoire menant à un rendu des faits imprécis (Alloway, Gathercole, Kirkwood, & Elliott, 2009; Bhatara, Loudenberg, & Ellis, 2006; Duquette & Stodel 2005; Edwards & Greenspan, 2010; Henry, Sloane, & Black-Pond, 2007; Khoury, Milligan, & Girard, 2015; Mela, & Luther, 2013). Ces symptômes ont souvent pour conséquences un isolement social, beaucoup de ces personnes pouvant manquer de la capacité à gérer leur comportement quotidien sans aides, services et interventions appropriés (Lange et al., 2013). Les personnes avec TSAF (même adultes) ont fréquemment le niveau développemental d'un enfant. Comparées à la population générale, les personnes avec TSAF sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes à répétition et d'être suspects dans une enquête criminelle (Fast & Conry, 2009; Popova, Lange, Burd, & Rehm, 2015; Thiel et al., 2011).

Pour compliquer les choses, les symptômes des TSAF peuvent conduire à une plus grande probabilité d'influçabilité durant les auditions (Brown, Gudjonsson, & Connor, 2011; Douglas, 2010; Greenspan & Driscoll, 2015; Roach & Bailey, 2009). L'influçabilité fait référence à la capacité d'être aisément persuadé de prendre l'opinion de l'autre (Clare & Gudjonsson, 1993). La plus grande vulnérabilité à l'influçabilité pour les personnes avec TSAF est préjudiciable d'au moins deux manières : être manipulé par des pairs pour participer à un délit ; et (2) faire de fausses confessions de délits dont ils sont innocents. Par exemple, l'influçabilité couplée à un déficit de mémoire peut conduire à l'affabulation. L'affabulation survient d'un effort inconscient et non intentionnel pour boucher les trous de mémoire, plutôt que d'un désir de mentir ou de tromper les autres (Moscovitch & Melo, 1997; Schnider & Ptak, 1999; Schnider, Von Daniken, & Gutbrod, 1996). De plus, les symptômes des TSAF augmentent la probabilité d'influçabilité et d'affabulation (Baumbach, 2002; Fast & Conry, 2004). Ces symptômes peuvent conduire certains professionnels de la justice criminelle à interpréter à tort des comportements comme délibérés et volontaires, plutôt que comme le résultat d'une exposition prénatale à l'alcool et de ses séquelles (Brown, Gudjonsson, & Connor, 2011; McLachlan, Roesch, Viljoen, & Douglas, 2014).

Pour interroger de manière appropriée des personnes avec des TSAF suspectés ou confirmés, on devra éviter les questions orientées, à cause de l'influçabilité inhérente. Les gens avec des TSAF sont souvent prédisposés à répondre aux questions orientées de manière imprécise, fausse, ou

non détaillée (Fast & Conry, 2009; Thiel et al., 2011). De tels penchants peuvent être dûs à un grand désir d'être coopératif, de faire plaisir aux personnes en position d'autorité, de résoudre la confusion induite par les questions posées, ou parce que ils croient qu'une réponse affirmative rapide leur permettra de se sortir rapidement d'une situation inconfortable (Brown, Gudjonsson, & Connor, 2011; LaDue & Dunne, 1995).

La probabilité de fausses confessions est exacerbée par les "bonnes pratiques" des interrogatoires actuels, qui encouragent l'utilisation de suggestions trompeuses et de questions orientées (ces techniques ont été autorisées par la Cour Suprême des Etats Unis et sont largement encouragées dans les principaux manuels de formation à l'audition de police. Utiliser ces méthodes lors de l'interrogatoire de personnes avec TSAF peut les conduire à renoncer à leurs droits *Miranda* de manière impulsive (droit de garder le silence et à bénéficier d'un avocat, ndlt), à affabuler et à faire de faux aveux (Cox, Clairmont, & Cox, 2008; Fast & Conry, 2009; Roach & Bailey, 2009). Cela peut être le résultat du dysfonctionnement du système nerveux central du aux TSAF, lequel compromet les capacités à résister à la manipulation, aux pressions et aux suggestions des autres (Brown, Gudjonsson, & Connor, 2011; Roach & Bailey, 2009; Wartnik, Brown, & Herrick, 2015).

Cet article se concentre sur les stratégies d'audition que les enquêteurs de justice criminelle peuvent employer afin de minimiser la probabilité de déclarations et d'aveux faux ou imprécis par des personnes avec TSAF. Particulièrement, 13 conseils sont fournis pour aider les enquêteurs à obtenir des informations plus précises, tout en respectant pour les personnes avec des TSAF leurs complexes besoins structurels (par ex. le tempérament), sociaux (par ex. l'attachement), émotionnels (par ex. la confiance en soi), et cognitifs (par ex. le langage, la mémoire, et le sens critique).

Conseil 1 : Typiquement, les personnes avec des TSAF suspectés ou confirmés fonctionnent à leur plus haut niveau quand ils sont auditionnés dans un environnement structuré et prévisible. Au début de l'audition, il peut être bénéfique de décrire le type de questions qui seront posées, les résultats potentiels et le format de l'interrogatoire pour la personne interrogée. En l'absence d'une telle cohérence et d'une telle structure, les professionnels doivent s'attendre à de la frustration, de l'irritabilité, un retrait émotionnel, et même de la colère ou autres formes d'instabilité émotionnelle. Les enquêteurs peuvent être tentés de voir cela comme une conduite coupable, mais de telles réactions peuvent venir de la peur causée par l'incertitude de la situation.

Conseil 2 : Garder à l'esprit que les personnes avec TSAF ont souvent le développement fonctionnel de quelqu'un ayant la moitié de leur âge chronologique (i.e. dysmaturité). La dysmaturité se distingue de l'immaturité, en ce que l'immaturité c'est *avoir la capacité* de se comporter d'une manière en accord avec son âge chronologique et ne pas le faire, tandis qu'une personne dysmature *n'a pas la capacité* d'agir ainsi. Ceci doit être pris en compte dans le langage et les tactiques utilisées durant une audition ou un interrogatoire. C'est aussi une considération essentielle pour obtenir une renonciation aux droits *Miranda*. Il est impératif que les personnes non seulement comprennent leurs droits, mais aussi puissent les expliquer.

Conseil 3 : Donner à la personne l'opportunité de raconter dès le début de l'audition sa propre version de l'histoire sans être interrompue. Les enquêteurs doivent s'appuyer sur des questions ouvertes et vérifier souvent la bonne compréhension. Les personnes avec TSAF peuvent masquer leur manque de compréhension par des réponses réflexes par "oui" ou "non" ainsi que par un langage corporel affirmatif. Faire attention aux répétitions de phrases dites par l'enquêteur, car imiter les autres est une méthode couramment employée pour masquer un manque de compréhension réelle. En cas de répétition, il peut être utile de demander à la personne interrogée de reformuler la question avec ses propres mots. Les enquêteurs doivent aussi rappeler à la personne interrogée de demander des explications si elle n'a pas compris la question.

Conseil 4 : Les enquêteurs ne doivent poser qu'une question à la fois et utiliser un langage simple, concret et spécifique. Les personnes avec TSAF ont de réelles difficultés à comprendre les concepts abstraits et à tirer des conclusions du contexte. Des questions multiples dans la même phrase (par ex. les questions en rafale) doivent aussi être évitées.

Conseil 5 : Les enquêteurs doivent considérer le potentiel d'influencabilité et d'affabulation chez les personnes avec TSAF. Quand la personne est incapable de se rappeler une information, elle peut être amenée à affabuler ou apporter de fausses informations dans ses réponses. En fait, les personnes avec TSAF peuvent ne pas être conscients qu'ils rapportent les événements passés d'une manière imprécise. Leur conduite est non intentionnelle et fait partie du processus de remplissage des trous de mémoire. Il y a de fortes probabilités de suggestion et d'affabulation en situation de police, lorsque les autorités posent des questions orientées et mettent la pression à la personne interrogée.

Conseil 6 : Les enquêteurs doivent éviter d'utiliser d'une tonalité ou de phrases accusatrices ou critiques parce que cela peut augmenter le niveau d'anxiété et limiter le traitement de l'information chez les personnes avec TSAF. De même, un langage excessivement flatteur peut aussi encourager l'imprécision parce que beaucoup de personnes avec TSAF ont un désir de plaire aux personnes en position d'autorité. Attention aux réponses trop rapides qui répètent comme un perroquet les suggestions faites par l'interrogateur ou élaborées sur les suggestions de celui-ci. Demandez des preuves concrètes (par ex. un reçu pour ce qu'ils disent avoir acheté) et recueillez des informations auprès de sources collatérales quand c'est possible.

Conseil 7 : les questions commençant par "que" semblent préférables aux questions commençant par "comment" ou "pourquoi". "Qu'est-il arrivé ensuite ?" est plus concret et généralement plus facilement traité que les questions "comment" ou "pourquoi" qui requièrent un processus d'abstraction supérieur. "Qu'est-il arrivé lorsque vous êtes allé à l'église ?" ou "qu'est-il arrivé avant que vous alliez à l'église ?" pourra avoir plus de succès que "pourquoi êtes-vous allé à l'église ?"

Conseil 8 : S'il est demandé de lire durant l'entretien, donnez un temps de lecture convenable pour une personne avec TSAF et proposez de lire à voix haute. Vérifiez la compréhension, les personnes avec TSAF développant souvent des stratégies pour éviter qu'on s'aperçoive de leurs faibles

compétences en lecture. Faites attention au fait qu'une forte réaction émotionnelle (retrait ou instabilité) peut survenir en présence de documents à lire. Une telle réaction peut indiquer que le document devra être lu à haute voix par la personne interrogée, même si la personne est d'accord pour lire pour elle-même le document.

Conseil 9 : Faire des pauses est en général découragé afin de faire tomber les défenses de la personne interrogée. Cependant, dans le cas de l'audition d'une personne avec TSAF, l'enquêteur peut *améliorer* la probabilité d'obtenir des déclarations plus précises lorsqu'il accorde des pauses. Parce qu'une personne avec TSAF fait généralement beaucoup d'efforts pour se concentrer sur les interactions sociales, elle peut être seulement capable de supporter quelques minutes d'entretien à la fois. Si on met trop de pression à quelqu'un avec TSAF, il ou elle peut se renfermer (par ex. se fermer et ne plus parler du tout) ou devenir émotionnellement instable (par ex. pleurs excessifs, hurlements, violences envers les autres ou soi-même). Des informations fausses ou imprécises peuvent résulter d'une incapacité à surmonter l'anxiété et d'une incapacité de la personne à penser clairement. L'objectif est d'obtenir des souvenirs conscients, intelligents et volontairement précis.

Conseil 10 : les enquêteurs doivent autoriser une activité physique, telle que marcher dans la pièce, se balancer, jouer avec une balle anti-stress ou autre objet sans danger durant l'audition. Beaucoup de gens avec TSAF trouvent que leur cerveau fonctionne mieux quand leur corps est engagé dans une forme de mouvement. Soyez à l'écoute des signes pouvant indiquer une tension grandissante dans leur cerveau. Ces signes peuvent être des tics vocaux, physiques (par ex. gigoter, remuer les jambes ou taper des pieds), l'incapacité de maintenir le contact oculaire, un regard vide, et tenir sa tête dans ses mains.

Conseil 11 : Si des personnes avec TSAF ont du mal à verbaliser leurs réponses - les réponses sont soit incohérentes soit difficiles à formuler - leur permettre de communiquer d'une autre manière. Demandez-leur de montrer ce qui est arrivé en mimant ou en dessinant. Ou encore, écrivez les questions et demandez à la personne d'écrire sa réponse. Des personnes avec TSAF peuvent avoir des déficits de compréhension ou d'expression à l'oral, ce qui peut grandement gêner leur compréhension et une réponse appropriée. L'expression écrite, quoique peu orthodoxe, peut être plus fructueuse.

Conseil 12 (NDT : spécifique aux USA) : Utilisez un langage simple lorsque vous informez la personne au sujet de ses droits *Miranda*. Cela peut aider la personne interrogée à comprendre clairement cette information. Par exemple, en informant la personne de ses droits à garder le silence, l'enquêteur doit rappeler à la personne qu'elle n'est pas obligée de parler à l'enquêteur. Appliquer ce point de vue à tous les aspects de l'avis *Miranda* peut réduire le risque de fausses confessions et augmenter la probabilité que la déposition sera précise. Ceci dit, les enquêteurs doivent être attentifs au fait que les difficultés de traitement ou de compréhension du langage peuvent amener de la confusion quand les droits *Miranda* sont présentés de cette manière. Notez bien que *Miranda* doit être lu et enregistré dans sa totalité.

Conseil 13 : Si possible, l'entretien doit avoir lieu dans un environnement calme et avec des lumières douces. Les seules personnes présentes dans la pièce doivent être les personnes concernées et le(s) enquêteur(s). Les personnes avec TSAF peuvent avoir des troubles sensoriels qui rendent difficile la gestion de la foule, du bruit ou des lumières vives. De telles conditions peuvent causer une sur-stimulation, de l'agitation et provoquer hyperactivité et réduction de la concentration. Cela peut amener à une pensée déformée et des réponses imprécises.

TSAF et influençabilité peuvent augmenter la probabilité de fausses confessions au cours de l'enquête policière. En suivant les conseils ci-dessus et en se formant sur les TSAF, les enquêteurs seront mieux préparés et réussiront mieux quand ils travaillent avec cette population. Parce que les TSAF sont dramatiquement sous-diagnostiqués, les enquêteurs doivent se familiariser avec les facteurs de risques et les signaux d'alarme des TSAF. Cela peut être complété en questionnant la personne interrogée sur son parcours scolaire, son autonomie de vie, et toutes les difficultés associées à sa capacité à garder un emploi. En les associant, ces stratégies et ces conseils ont le potentiel pour limiter la probabilité d'erreurs judiciaires.